

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE LE PERCY  
38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 Octobre 2020, à 20 h30 à la Grange, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

**Présents** : Sabine CAMPREDON, Thibaut BECOURT, Georges GONTARD, Franck TIRET, Thierry CHASSEVENT , Guillaume GONTARD, Jean-Paul REYNAUD, Jean-Marc TATIN et Agnès TREGRET, Julie POINTOUT

**Absente excusée** : Marie LOPOUKHINE donne procuration à Julie POINTOUT

**Date de la convocation** : 18/10/2020

**Secrétaire de séance** : Julie POINTOUT

-oOo-

**BUDGET PRINCIPAL M14**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
020	2031	Frais d'études	+ 1000
		Total	+1000 €

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
021	2135	Installation générale	- 1 000.00 €
		<b><u>Opération 24 Colonie</u></b>	
		Total	- 1 000.00 €

**Adopté à l'unanimité des présents**

-oOo-

**Commission communale des impôts directs (CCID).**  
**Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Madame La Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par la maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *de nommer en tant que* :

Titulaires :

Capucine MORIN

Pierre PICOLET

Loïc KERAUTRET

Alice PERRET

Jean DURIF

Anne-Marie GONTARD

Suppléants :

Marie FERRERO

Jean-Paul REYNAUD

Georges GONTARD

Agnès TREGRET

Thierry CHASSEVENT

Jean-Marc TATIN

**Adopté à l'unanimité**

-oOo-

**TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA CCT**

**La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU et de cartes communales.**

A chaque renouvellement de conseil communautaire comme cela a été le cas en juillet dernier, la compétence PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) revient à la Communauté de communes du Trièves **sauf si une minorité de blocage s'oppose à cette prise de compétence.**

Jérôme Fauconnier président de la communauté de commune du Trièves demande aux communes du Trièves de se positionner et de délibérer entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 prochain pour ou contre la prise de compétence des PLU des communes par la CCT. Le Président n'est pas convaincu qu'il y ait un vrai intérêt à faire un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) sur notre territoire au vu des coûts.

Le conseil municipal avant de voter souhaiterait bien comprendre les enjeux d'un PLUI et ainsi avoir plusieurs exemples afin de prendre un vrai choix et une vraie décision pas seulement sous l'angle financier mais aussi sur ce qu'on souhaite pour appréhender et

répondre aux enjeux d'aménagement du territoire du Trièves : besoin des habitants (pour l'habitat, l'emploi, les équipements, loisirs, commerces, services), économique, touristique, l'agriculture, la biodiversité etc...

Un PLUI serait un véritable outil au service de l'avenir du territoire et un document très instructif qui permettrait de connaître les grandes orientations pour les années à venir et qui permettrait de mutualiser les savoir faire et permettrait de mieux organiser la solidarité entre les communes.

Pour ces raisons le conseil municipal ne souhaite pas prendre une délibération pour ou contre mais souhaiterait qu'il y ait une nouvelle proposition d'un temps de réflexion et de concertation aux nouveaux élus afin de bien comprendre les enjeux du PLUI avec l'aide du CAUE ( conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Un courrier sera envoyé dans ce sens au président de la communauté de commune et à la vice présidente à l'urbanisme.

**Adopté à l'unanimité**

-oOo-

### **AMENAGEMENT DU CIMETIÈRE + COLOMBARIUM**

*Futurs travaux:*

Dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière au premier trimestre 2021, la commune a besoin de faire appel à un cabinet d'étude pour l'aménagement du cimetière qui viendra dans le courant du mois de novembre sur place et nous faire une proposition de devis afin de pouvoir ensuite faire les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaire et choisir l'entreprise qui sera en charge des travaux. Voir dans cette étude si la parcelle prévue pour l'agrandissement permettrait un parking plus proche .

*Représentant élu & habitant:*

Dans le cadre de la numérisation du plan des concessions du cimetière dans le nouveau logiciel, la secrétaire de mairie et l'employée communale en charge de ce travail ont besoin d'un ou deux référents cimetière en cas de besoin d'information sur les familles du village.

Titulaire: jean-Paul Reynaud - Conseiller municipal

Suppléante: Nicole Gontard - Habitante du Percy

-oOo-

### **COMMISSION JEUNESSE ENTRE LE PERCY ET MONESTIER DU PERCY**

Julie Pointout et Marie Lopoukhine ont rencontré les élus de la commission jeunesse à MDP afin de mettre en place une réflexion avec les jeunes de 7 à 18 ans de nos deux communes . Une rencontre devait avoir lieu avec les jeunes durant les vacances suivi d'un goûter mais la situation sanitaire nous oblige à la reporter en attendant cela sera annoncé dans le petit journal communal « Le Petit Percillou » afin de récolter les idées des jeunes.

-oOo-

### INVENTER UNE STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX CHIENS

Le conseil Municipal du Percy du 27/07/20 a décidé de prendre un arrêté municipal relatif à la circulation et divagation des animaux au Percy suite à différents évènements qui ont eu lieu sur la commune concernant la circulation et divagation des chiens et sur les risques éventuels pour les enfants, habitants, randonneurs. Le conseil municipal souhaite rappeler la réglementation à l'usage des maîtres de chiens/chats pour adopter les bons réflexes sur la commune contre les déjections canines et la divagation afin de maintenir la propreté et le bien-être de tous. Le code rural interdit (art. L.211-11 et suivants), et réprime (art.215-5) la divagation des chiens et des chats.

Afin d'informer tous les habitants de ces nouvelles mesures le conseil municipal a pris la décision de faire un supplément chiens dans le prochain numéro du journal communal qui sortira en novembre.

-oOo-

### RECAPITULATIF DES RECETTES DES SALLES/GÎTES FACE AU COVID

Face au covid nous pouvons remarquer une baisse significative des recettes de la grange et des gîtes, cela permet de donner une idée de la situation.

Recettes en 2018:	Salle des fêtes:	2810€
	Gîtes:	5086€
Recettes en 2019:	Salle des fêtes:	2915€
	Gîtes:	5811€
<b>Recettes en 2020:</b>	Salle des fêtes:	<b>575€</b>
	Gîtes:	<b>3587€</b>

-oOo-

### PROJET « SUBLIMES ROUTE DU VERCORS »

Depuis plus d'un an le Département de la Drôme élabore une démarche stratégique pour, la mise en valeur des Sublimes Routes du Vercors qui vise l'enrichissement, le renouvellement et la diversification de l'offre touristique de la destination Vercors.

Cette perspective s'inscrit dans un développement durable du Vercors, par des aménagements « raisonnés » et respectueux de ses patrimoines et par l'appropriation de ses richesses (naturelles, paysagères, historiques, culturelles...) par l'ensemble des publics, dont les habitants et acteurs socioprofessionnels.

Le site du Col de Menée sera concerné par des aménagements légers autour de la mise en place d'une plateforme (un banc) sur le col (Histoire des huguenots et des templiers). Il souhaite venir en début du prochain conseil municipal pour présenter le projet. Le Conseil municipal est d'accord pour une présentation.

-oOo-

### **ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Suite au prêt d'un VAE par la Communauté de commune du Trièves à l'employée communale et la secrétaire de mairie que nous avons du rendre en septembre; la commune souhaite aujourd'hui acquérir un VAE afin que l'employée communale puisse l'utiliser pour les déplacements du quotidien (vérification des réservoirs, UV, distribution du courrier...).

80 % des déplacements quotidiens en territoires ruraux s'effectuent en voiture, une situation qui a des répercussions sur la santé, la qualité de vie et le bilan carbone de ces territoires. Ce type de vélo en territoire rural est un levier de la mobilité quotidienne.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.**

En complément il serait intéressant de voir avec la Communauté de commune du Trièves et la commission mobilité/développement durable quelles sont les communes qui sont dans la même démarche du développement des VAE sur leurs communes afin de faire des achats groupés.

-oOo-

### **DIVERS**

-La commémoration du 11 novembre aura lieu sans public cette année.

-Débouchez la fosse de la colonie vers Malamort

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 10H15**  
**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 26/11 À 20H**

